



VILLE D'AUCH



AUCH
La Gascogne au cœur

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2026 À 18 HEURES

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance, dans la salle des Illustres, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation du trente janvier 2026 et sous la présidence de M. Christian LAPRÉBENDE, Maire. La séance est ouverte à 18 h 00.

Étaient présents : M. Christian LAPRÉBENDE (*ayant procuration de M. BOURDIL*), Mme Nadine AURENSAN (*ayant procuration de Mme DISPERSYN*), M. Henri CHAVAROT, Mme Françoise CARRIÉ, M. Philippe BARON, Mme Cathy DASTE-LEPLUS, M. Jean-Claude PASQUALINI, Mme Sylviane BAUDOIS, M. Jean FALCO, Mme Charline DUMONT, M. Julien BELMONTE, M. Philippe MARCELLIN, Mme Bénédicte MELLO, M. Pierre JORDA, Mme Florence FILHOL, M. Rui OLIVEIRA SANTOS, M. Benoit COUDERT, Mme Josie RABIER, Mme Isabelle CASTÉRA, Mme Chantal DÉJEAN-DUPÈBE, Mme Christine ETHOIN, Mme Nathalie RENAUD, M. Gérard ANDRIEU, Mme Marine BURGAN, Mme Marie-Pierre DESBONS (*ayant procuration de Mme RIBET*), M. Areski PRIEUX, M. Christophe LOIZON, Mme Sylvie MEUNIER, M. Thierry FERRON.

Étaient excusés : M. Claude BOURDIL, M. Franck MONTAUGÉ, Mme Anne DISPERSYN, M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Julie RIBET, M. El Houcine LOUDINI.

Le quorum est fixé à 18, la règle est donc respectée. Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Mme Marine BURGAN est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

I - Décisions municipales

Décisions municipales n° 2025-105 à 2025-116 - 2026-001 à 2026-003

II - Affaires générales et ressources humaines

1. Groupement de commandes Villes-GACG-CIAS-Office de Tourisme pour la fourniture et la gestion de titres restaurant dématérialisés
2. Modification du tableau des effectifs - création d'emplois
3. Recrutement d'agents contractuels de catégorie B
4. Labellisation de la commune comme "Ville et Village d'accueil des véhicules d'époque"
5. Attribution d'une subvention à l'IUT
6. Dénomination d'une voie "Allée des Arts - Gilbert Sourbadère"

III - Nature en ville, cadre de vie, propreté urbaine, habitat et logement social

1. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPH 32 pour un prêt relatif à l'opération 40 rue d'Angerville
2. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPH 32 pour un prêt complémentaire sur l'opération de rénovation énergétique - 2-4 rue Henriot
3. Garantie d'emprunt au bénéfice de la SAG Toit de Gascogne pour un prêt complémentaire pour l'opération « Le Relais de la Poste » 91, route de Toulouse

IV - Urbanisme, travaux et aménagements urbains, patrimoine communal, eau et assainissement

1. Maitrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle au Grand Garros : demande de subvention
2. Construction d'une école maternelle au Grand Garros : demande de subvention

3. Caserne Espagne rive gauche : modification de l'état descriptif de division en volumes
4. Bilan des acquisitions/cessions - année 2025
5. Acquisition de la rue Marcel Pagnol
6. Acquisition d'une parcelle rue Voltaire
7. Groupement de commandes Ville-GACG pour la collecte et le traitement des déchets

V - Education et réussite scolaire, relations avec l'enseignement secondaire et supérieur, culture occitane
Attribution de subventions aux classes de découverte

VI - Finances et budget

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - approbation du rapport du 18.12.2025

M. le Maire : « Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à ce conseil municipal qui sera le dernier de notre mandature. Au moment d'ouvrir ce qui sera mon dernier conseil municipal en ma qualité de Maire, je voudrais vous redire l'honneur qui a été le mien de présider notre assemblée durant ces 8 années. Je voudrais vous dire aussi mon plaisir d'avoir pu siéger et présider aux destinées de notre ville accompagné d'une équipe fidèle et dévouée au service du bien commun, soudée par l'amour de notre ville et la volonté de servir au mieux ses habitants. Je tenais à vous remercier toutes et tous pour la qualité de nos débats, parfois vifs, mais toujours constructifs, guidés par le souci de préparer l'avenir de notre ville et de son territoire.

Le mandat qui s'achève a été marqué par une triple crise : la crise sanitaire tout d'abord, que nous avons dû affronter dès notre installation en 2020, et tout le monde s'accorde à dire que nous avons su y répondre avec une grande réactivité. Notre début de mandat en fut perturbé, et je crois pouvoir dire que nous en sommes sortis marqués. La crise démocratique ensuite, qui voit les citoyens s'éloigner de jour en jour de la chose publique, et augmenter le sentiment de défiance envers nos institutions. Dans cette période d'instabilité au plus haut niveau de l'Etat, je crois que les institutions de proximité que sont les communes ont un rôle à jouer. Je ne crois pas aux solutions simplistes et radicales qui nourrissent jour après jour le débat public, alimentent le dédagisme, et finiront par saper les fondations qui tiennent notre société encore debout. J'ai au contraire la conviction que, plus que jamais, les communes doivent jouer leur rôle de creuset civique. Il nous appartient d'encourager la participation sous toutes ses formes, comme nous avons tenté de le faire avec les outils de concertation que nous avons souhaité mettre en place. Troisième crise à laquelle nous avons fait face, celle des finances publiques. Nous avons dû absorber la vague inflationniste post-covid, qui a fortement impacté notre budget de fonctionnement, avant de devoir affronter la raréfaction des subventions et dotations de nos partenaires institutionnels. Nous l'avons fait sans augmenter les taux d'imposition communaux, tout en maintenant le soutien apporté à nos associations et en soutenant un programme d'investissements inédit pour la commune. Et même en parvenant à nous désendetter ! Cela a constitué une bataille de tous les instants, de gros efforts pour maîtriser nos charges de fonctionnement en chassant les économies partout et en rationalisant chaque fois que possible nos dépenses. Nous avons à cœur de laisser à nos successeurs une situation financière saine et soutenable. C'est chose faite et c'est pour moi une grande satisfaction.

Mes chers collègues. Je crois que, tout au long de ce mandat, nous avons tenu bon la barre et ferme le cap que nous nous étions donnés, dans l'unité, en dépit des aléas de la vie politique. J'avais, il y a quelques temps, exposé devant vous les trois ambitions autour desquelles s'est articulée notre action : adapter notre territoire aux impératifs de la transition écologique---protéger les Auscitaines et les Auscitains---et préparer l'avenir de notre ville par la poursuite des grands projets de requalification urbaine que nous avons initiés. Face à l'urgence dans laquelle se trouve notre planète, nous avons fermement engagé Auch sur la voie de la transition écologique, sans dogmatisme, et à travers une action très transversale. Nous avons agi pour la sobriété énergétique, en poursuivant notre programme volontariste de rénovation du patrimoine municipal, en continuant à moderniser notre réseau d'éclairage public. Nous avons agi pour développer les modes de déplacements doux et actifs dans toutes nos opérations de réaménagement de l'espace public. Nous avons agi pour améliorer le cadre de vie et résorber les îlots de chaleur urbain en accentuant la végétalisation de la ville, de nos parcs, de nos places, de nos rues. Nous avons également œuvré pour protéger les Auscitaines et les Auscitains, c'était notre second objectif. Nous l'avons bien sûr fait en activant tous les pouvoirs dont le Maire dispose en matière de sécurité, en déployant la vidéoprotection et en armant nos policiers municipaux, en dépit des réticences qui ont pu s'exprimer y compris sur les bancs de notre assemblée. Nous nous sommes également attachés à préserver le service public que nous dispensons aux habitants de notre ville dans tous les domaines, en poursuivant les politiques utiles pour les accompagner. Les politiques sociales bien sûr, les politiques éducatives ambitieuses également, les efforts en matière de logement et d'habitat dégradé, aussi, pour proposer un parcours résidentiel adapté à tous les âges de la vie, à toutes les compositions familiales, à toutes

les bourses. Troisième axe de notre projet, et non des moindres, la poursuite des opérations de requalification urbaine qui préparent le visage d'Auch de demain. La requalification du quartier Espagne tout d'abord, qui fait naître sous nos yeux, après plusieurs décennies de fermeture au public de cette emprise, un nouveau quartier en cœur de ville.

J'invite chacun et chacune d'entre vous à aller constater la qualité des aménagements publics que nous venons de finaliser dans le secteur situé entre l'IFMS et Ciné 32 et vous pourrez également mesurer l'avancée des chantiers de rénovation des bâtiments qui accueilleront au printemps la CCI et le Greta. D'autres secteurs et bâtiments vont très prochainement se mettre en chantier, notamment la très attendue rive gauche mais également l'espace dédié aux sports et loisirs. C'est un travail de longue haleine notamment dans les discussions avec les porteurs de projet et l'équilibre économique à trouver.

Et puis comment ne pas dire un mot sur le chantier de rénovation urbaine du Grand Garros, bien loin des prémisses du projet initial, donc profondément transformé, réouvert sur la ville pour la plus grande satisfaction de ses habitants. Et permettez-moi de vous faire part de ma très grande fierté de conclure mon passage comme Maire de cette ville par le lancement du projet de nouvelle école au Garros. Dans un mandat d' élu local, il est finalement assez inédit de lancer un projet de nouvelle école publique. Ce moment est de ceux qui marquent l'histoire d'une commune car il en symbolise l'avenir. L'éducation est le creuset de notre République et l'école en est son berceau. C'est le symbole de l'accès au savoir pour tous, de l'égalité des chances, l'élément incontournable de la démocratie et de la citoyenneté. Quelle fierté de conclure un mandat sur ce merveilleux projet. Je ne saurai mettre un terme à mes propos sans avoir une très chaleureuse pensée pour l'ensemble du personnel sans lequel toutes les réalisations du mandat n'auraient pas été menées à bien. Mes chers collègues, encore merci pour votre implication au service de tous, soyez fier du travail accompli. Je vous remercie. »

I - DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025, les décisions municipales suivantes ont été prises :

- N° 2025-105 - Virements de crédits sur le budget principal de la ville
- N° 2025-106 - Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un bâtiment au profit de l'association l'Aviron Club Auscitain
- N° 2025-107 - Révision des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs communaux au profit des collèges Mathalin, Salinis et Carnot 2025-2026
- N° 2025-108 - Location et maintenance d'un camion électrique frigorifique neuf pour la Cuisine Centrale
- N° 2025-109 - Convention de mise à disposition précaire de l'ancien centre de loisirs du bois d'Auch au profit de la Police Nationale - année 2026
- N° 2025-110 - Marché pour l'entretien des espaces verts, voies, places et trottoirs de certains quartiers et résidences - Avenant 1 Marché 20V36 - prolongation de 4 mois
- N° 2025-111 - Marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics NPNRU du Grand Garros - Secteur B - Avenant n° 1 au lot 3 « Mobiliers- Espaces verts »
- N° 2025-112 - Marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics NPNRU du Grand Garros - Secteur B - Avenant n° 2 et 3 au lot 1 « Voirie réseaux divers (VRD) »
- N° 2025-113 - Marché de travaux pour l'aménagement espaces publics NPNRU du Grand Garros - Secteur B - Avenant n° 1 au lot 2 « Eclairage »
- N° 2025-114 - Révision des tarifs des restaurants scolaires
- N° 2025-115 - Marché de fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la cuisine centrale d'Auch - Conclusion des accords-cadres
- N° 2025-116 - Curage des bouches et grilles avaloirs d'eaux pluviales, des fosses de lavage - Curage et traitement spécifique des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbur - Conclusion des marchés
- N° 2026-001 - Rétrocession à la Ville de la concession de Madame R. [REDACTED] [REDACTED] N° 20-25-117 - au cimetière de Lescat
- N° 2026-002 - Marché d'achat de carburants pour le groupement de commandes Ville d'Auch - Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG) - Conclusion des marchés
- N° 2026-003 - Achat d'un convoyeur pour lavage des bacs gastronomes et caisses

- le conseil municipal en PREND ACTE -



II - AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Mme Nadine AURENSAN

1. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE-GACG-CIAS-OFFICE DE TOURISME POUR LA FOURNITURE ET LA GESTION DE TITRES RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS

Les collectivités fournissent des titres restaurant dématérialisés au bénéfice de leurs agents. Le renouvellement de la prestation nécessite la constitution d'un marché public mutualisé dans le cadre d'un groupement de commandes. Celui-ci sera compétent pour la fourniture et la gestion des titres restaurant dématérialisés à l'usage du personnel des collectivités concernées. Le groupement prendra effet à compter de la date de signature de l'acte annexé au rapport pour une durée de quatre ans pour le lancement des procédures de consultation et, concernant l'exécution des marchés passés au nom du groupement, au plus tard à la fin de la période de validité du dernier marché en cours.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le principe de la création d'un groupement de commandes entre la commune d'Auch, l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch Cœur de Gascogne et l'Office de Tourisme ;
- d'APPROUVER la convention de groupement de commandes figurant en annexe ;
- d'APPROUVER la désignation de M. le Maire d'Auch comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

- délibération adoptée à l'unanimité -

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'EMPLOIS

En raison de la progression des besoins de la Ville d'Auch au sein des services de la Direction des Ressources Humaines et conditions de travail ainsi que de la Commande Publique, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Grade	Nombre de poste	Quotité de travail	Service
Psychologue territorial de classe normale	1	37H30	Direction des Ressources Humaines et Conditions de Travail (poste mutualisé Ville-Agglomération-CIAS)
Rédacteur territorial	2	37H30	Commande publique (postes de chargés des marchés publics)

La réglementation autorise les collectivités à recruter des agents contractuels sur des emplois permanents de niveau de catégorie A ou B, lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi. Considérant que si, à l'issue du processus de sélection, aucun candidat statutaire correspondant aux profils recherchés ne peut être recruté, il est proposé d'autoriser le recours à des agents contractuels, à temps complet, pour un contrat d'une durée de 3 ans (en application des articles L.332-8 à L.332-14 du Code de la Fonction Publique (CGFP) et de l'article 21-1 et 94-V de la loi n°2019-828 du 6 août 2019). Ces agents seront recrutés à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des besoins du service. Les contrats seront renouvelés par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximum de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée. Les conditions de rémunération correspondront respectivement à celles du cadre d'emploi des Psychologues territoriaux de classe normale et à celles des rédacteurs territoriaux. Les agents percevront également le régime indemnitaire correspondant à leur grade et groupes fonction (RIFSEEP), tel qu'il a été approuvé par la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER la proposition de création des postes mentionnés ci-dessus ;
- d'APPROUVER l'autorisation de recrutement d'agents contractuels en l'absence de candidats statutaires correspondant aux profils recherchés ;

- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer les documents y afférent.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

3. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIE B

La réglementation autorise les collectivités à recruter des agents contractuels sur des emplois permanents en l'absence de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés. La ville recherche actuellement : Un rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable vie associative et manifestations au service des Sports ; Deux techniciens territoriaux (catégorie B) à temps complet pour exercer les fonctions de : Responsable des équipements sportifs au service des Sports ; Responsable pôle magasin. Ces postes sont vacants au tableau des effectifs. Considérant que si, à l'issue du processus de sélection, aucun candidat statutaire correspondant au profil recherché ne peut être recruté, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le recours à trois agents contractuels dans les conditions suivantes : Emplois pouvant être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article 21-1 et 94-V de la loi 2019-828 du 06/08/2019). Ces agents seront recrutés à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des besoins du service. Le contrat sera renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximum de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Les conditions de rémunération correspondront respectivement à celles du cadre d'emploi de Rédacteur territorial et de Technicien territorial. Les agents recrutés accéderont également au régime indemnitaire correspondant à leur grade et groupes fonction (RIFSEEP), tel qu'il a été approuvé par la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER l'autorisation de recrutement de trois agents contractuels de catégorie B ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

4. LABELLISATION DE LA COMMUNE COMME « VILLE ET VILLAGE D'ACCUEIL DES VEHICULES D'ÉPOQUE »

La Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) a pour mission d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, de la sauvegarde, de l'utilisation et de la valorisation de véhicules d'époque. Elle veille au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes. La Fédération rassemble 1 500 adhérents, parmi eux des clubs, des professionnels et des musées dont l'activité correspond à cet objectif. Dans le cadre de ces missions, la FFVE a contacté la ville d'Auch pour lui proposer de s'inscrire dans son label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque ». Ce label, qui participe à la valorisation touristique du territoire, est attribué aux communes qui accueillent avec bienveillance les animations dédiées aux véhicules d'époque. Le but est de faire cohabiter au sein des villes et des villages le patrimoine immatériel et matériel : musées, savoir-faire, manifestations et véhicules d'époque. Ce programme a pour vocation d'accompagner les associations de passionnés dans l'organisation des activités en centralisant sur un même site internet l'ensemble des informations pratiques et touristiques d'une commune et de ses équipements : randonnées touristiques, rallyes, rassemblements, visites de musées, garagistes, restaurants, stationnements, contacts de la mairie, événements automobiles... Les villes s'engageant dans ce dispositif favorisent principalement l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER la candidature de la ville d'Auch à l'obtention du label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque » ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- *délibération adoptée à l'unanimité* -

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'IUT

Lors de la séance du 11 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'IUT dans le cadre des subventions annuelles accordées aux associations et différents organismes. Cependant, il convient d'annuler cette délibération mais uniquement en ce qui concerne la subvention octroyée à l'IUT. En effet, la commune assurait jusqu'à présent l'entretien des locaux et espaces verts par la mise à disposition d'agents d'entretien. Le cadre réglementaire ne permet plus cette mise à disposition qui doit donc être compensée par le versement d'une subvention. Il convient également de verser à



cet organisme une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025/2026. Il a donc été décidé d'attribuer un financement à cet institut universitaire d'un montant de 60 000 € réparti comme suit : 30 000 € au titre de fonctionnement scolaire 2025/2026 ; 30 000 € au titre de la prise en charge par l'IUT de l'entretien des locaux et espaces verts.

Il est proposé au conseil municipal :
- d'ATTRIBUER à l'IUT une subvention globale de 60 000 €, au titre de l'aide au fonctionnement et de l'entretien des locaux et espaces verts.

- délibération adoptée à l'unanimité -

Rapporteur : Mme Florence FILHOL

6. DÉNOMINATION D'UNE VOIE "ALLÉE DES ARTS - GILBERT SOURBADÈRE"

Gilbert SOURBADÈRE (1947-2021), historien et enseignant, a été élu municipal de 1995 à 2014 de la Ville d'Auch. Il a siégé comme adjoint de 1998 jusqu'en 2014, en particulier à la culture. Il a marqué la vie politique et culturelle d'Auch en étant impliqué sur le chantier de la restauration de l'escalier monumental, de la place de la Libération, du pôle national des arts du cirque. Il a également contribué aux transformations du musée des Jacobins devenu musée des Amériques et pôle national de référence pour les arts précolombiens et l'art sacré latino-américain. Il est proposé de compléter la dénomination de l'Allée des Arts en mentionnant le nom de Gilbert SOURBADÈRE afin de rendre hommage à l'ensemble de son action.

Il est proposé au conseil municipal de :
- de DÉNOMMER « Allée des Arts - Gilbert SOURBADÈRE » la section située autour du Dôme de Gascogne.

Mme Filhol est particulièrement honorée de présenter ce projet de délibération, à la fois en tant qu'élue à la ville en charge de la culture, « *c'est toujours difficile de passer après un homme comme était Gilbert Sourbadère* » et en tant qu'ancienne élève de l'enseignant qu'il fut par ailleurs.

M. le Maire admet que plusieurs lieux de la ville auraient pu s'appeler Gilbert Sourbadère étant donné son empreinte. Il remercie le groupe de travail qui a mené cette réflexion.

Mme Daste-Leplus salue la mémoire de son ancien collègue du conseil municipal. Elle rappelle son action dans le cadre de la labellisation, avec Mme Lassus, de la ville comme « Amie des enfants » et celle de « Pays d'Art et d'Histoire. »

- délibération adoptée à l'unanimité -

III - NATURE EN VILLE, CADRE DE VIE, PROPRIÉTÉ URBAINE, HABITAT ET LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Mme Françoise CARRIÉ

1. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS COLLECTIFS (18 PLUS + 26 PLAI) RUE D'ANGERVILLE LIEU-DIT À « PLAISANCE »

L'Office Public de l'Habitat du Gers souhaite obtenir la garantie ferme à hauteur de 50 %, soit 2 614 007,50 €, d'un emprunt d'un montant total de 5 228 015,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 44 logements collectifs (18 PLUS + 26 PLAI) rue d'Angerville lieu-dit à « Plaisance ». Les caractéristiques de la ligne de prêt PLAI sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PLAI
Montant du prêt :	1 969 973,00 €
Durée de la période d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	1,5 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	-0,2%
Taux d'intérêt :	1,5 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt PLAI FONCIER sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PLAI FONCIER
Montant du prêt :	1 008 610,00 €
Durée de la période d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Taux effectif global :	1,5 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	- 0,2 %
Taux d'intérêt :	1,5 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt PLUS sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PLUS
Montant du prêt :	1 451 573,00 €
Durée de la période d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	2,3 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	0,6 %
Taux d'intérêt :	2,3 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt PLUS FONCIER sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PLUS FONCIER
Montant du prêt :	577 859,00 €
Durée de la période d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	2,3 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	0,6 %
Taux d'intérêt :	2,3 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt PHB sont les suivantes :

Pour la 1^{ère} phase d'amortissement	
Caractéristiques du prêt :	PHB
Montant du prêt :	220 000€
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	0,73%
Index :	Taux fixe
Marge fixe sur Index :	- %
Taux d'intérêt :	0 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Pour la 2^{ème} phase d'amortissement	
Caractéristiques du prêt :	PHB
Montant du prêt :	220 000€
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	0,73%
Index :	Taux fixe
Marge fixe sur Index :	0,6 %
Taux d'intérêt :	2,3 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

En contrepartie de la participation de la commune en garantie, à hauteur de 50 % des montants d'emprunts contractés par l'Office Public de l'Habitat du Gers, le bailleur propose d'accorder un droit de réservation de 20 % lors de la mise en location de l'opération de construction de 44 logements collectifs rue d'Angerville.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ACCORDER la garantie de la ville à hauteur de 50 % de 5 228 015 € soit 2 614 007,50 €, à l'Office Public de l'Habitat du Gers ;
- d'APPROUVER le projet d'attestation afférent figurant en annexe à un contingent communal de réservation à la livraison du programme cité en objet tel que proposé par l'Office Public de l'Habitat du Gers ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à participer au contrat de prêt pour la formalisation de cette garantie.

- délibération adoptée à l'unanimité -



2. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RELATIF À LA REHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE 2 LOGEMENTS SIS BOULEVARD ROQUELAURE

L'Office Public de l'Habitat du Gers souhaite obtenir la garantie ferme à hauteur de 50 %, soit 61 000 € d'un emprunt d'un montant total de 122 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique de 2 logements sis boulevard Roquelaure à Auch. Les caractéristiques de la ligne de prêt PAM sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PAM
Montant du prêt :	122 000€
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	2,3 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	0,6 %
Taux d'intérêt :	2,3 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Il est proposé au conseil municipal :
- d'ACCORDER la garantie de la ville à hauteur de 50 % de 122 000 € soit 61 000 € à l'Office Public de l'Habitat du Gers ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à participer au contrat de prêt pour la formalisation de cette garantie.

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RELATIF A L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 15 LOGEMENTS SIS 91, ROUTE DE TOULOUSE

La SA Gasconne d'HLM souhaite obtenir la garantie ferme à hauteur de 50 %, soit 40 500 €, d'un emprunt d'un montant total de 81 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 15 logements situés 91, route de Toulouse à Auch. Les caractéristiques de la ligne de prêt PLAI sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :	PLAI
Montant du prêt :	81 000 €
Durée de la période d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux effectif global :	1,5 %
Index :	Livret A
Marge fixe sur Index :	- 0,2 %
Taux d'intérêt :	1,5 %
Base de calcul des intérêts :	30/360

Il est proposé au conseil municipal :
- d'ACCORDER la garantie de la ville à hauteur de 50 % de 81 000 € soit 40 500 €, à la SA Gasconne d'HLM ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à participer au contrat de prêt pour la formalisation de cette garantie.

- délibération adoptée à l'unanimité -

IV - URBANISME, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE COMMUNAL, EAU ET ASSAINISSEMENT
Rapporteur : M. Jean-Claude PASQUALINI

1. MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE AU GRAND GARROS : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Grand Garros, la ville d'Auch entreprend la construction d'une nouvelle école maternelle dans le quartier. A ce titre, la ville a conclu un marché de maîtrise d'œuvre dont le coût total est établi à 529 720 € hors taxes (HT). Certaines phases de la mission de maîtrise d'œuvre sont éligibles à un cofinancement de la Banque des Territoires. Il s'agit des phases suivantes :

Etude d'esquisse :	24 450,00 €
Etude d'avant-projet sommaire :	44 825,00 €
Total éligible :	69 275,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de SOLLICITER un cofinancement de la Banque des Territoires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel éligible HT :	69 275,00 €
Cofinancement Banque des Territoires :	34 637,50 €
Autofinancement :	34 637,50 €

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Mme Filhol indique que le premier comité du 1 % artistique se tiendra la première semaine des vacances de Toussaint en présence des représentants de la DRAC, des élus, des techniciens et des architectes.

- délibération adoptée à l'unanimité -

2. CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE AU GRAND GARROS (TRANCHE 1) : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Grand Garros, l'école maternelle Jean Rostand 1&2 actuellement implantée au cœur du quartier sera déconstruite au vu de son état général. En effet, l'école ne répond plus aux besoins de la ville (surfaces disponibles insuffisantes, difficultés de rénovation importantes, consommations d'énergies considérables), aux contraintes de fonctionnement (bâtiment fragmenté sur plusieurs niveaux) et aux attentes portées pour l'aménagement du quartier (résilience environnementale, désenclavement du quartier, sécurisation des espaces et bâtiments publics). Dans ces conditions, la construction d'une nouvelle école dans le quartier a été décidée à partir de 2026 pour permettre la poursuite de l'aménagement des espaces publics du quartier après déconstruction de l'école actuelle. La nouvelle école sera composée de sept classes et d'un centre de loisirs intégrant une unité petite enfance et jardin d'enfants. Le coût total de l'opération est estimé à 4 295 510 € hors taxes (HT). Une première tranche de travaux correspondant aux réalisations en 2026, estimée à 2 264 600 € HT, peut être financée par une subvention de l'Etat à hauteur de 500 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'opération de construction d'une école maternelle au Grand Garros ;
- de SOLLICITER une subvention de l'Etat de 500 000 € au titre de la tranche 1 de l'opération estimée à 2 264 600 € HT ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. CASERNE ESPAGNE RIVE GAUCHE : MODIFICATION DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

Lors de la séance du 26 juin 2024, le conseil municipal a approuvé notamment la cession de volumes au sein de la Caserne Espagne - rive gauche au profit de la Société Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie (« SEM ARAC Occitanie »). Le 14 novembre 2024, une promesse synallagmatique de vente a été signée. Les contraintes techniques et juridiques nécessitent la modification de l'état descriptif de division en volumes. Les modifications (nouvelle numérotation, réunion de volumes...) sont les suivantes :

- V1 + V2-201 + V2-202 ➡ V1 ;
- V3 ➡ V2
- V4 ➡ V3
- V5 ➡ V4
- V6 ➡ V5
- V8 ➡ V7
- V7 ➡ V6
- V9 ➡ V8
- V10 + V11 ➡ V9
- Création d'un nouveau volume V10

L'ensemble de ces volumes précités devront être vendus à l'acquéreur qui s'engage d'ores et déjà à rétrocéder à la commune les volumes suivants : V5, V7 et V2 = passages publics ; V3 = emplacement destiné aux toilettes publiques ; V10 = emplacement pour les compteurs publics ; V8 et V9 = volumes en nature de terrain nu (= préalablement démolis par l'acquéreur). Il est ici précisé que la rétrocession de ces volumes aura lieu à l'euro symbolique. Afin de faciliter la vie juridique du bâtiment, il y aura lieu de constituer une association syndicale libre. Les membres de cette association seront les propriétaires des volumes. Au vu de la complexité de l'opération, il est prévu de proroger la promesse synallagmatique de vente - la signature de l'acte authentique devant avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2026. Les autres conditions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal :

- de CONSTATER la désaffectation de la Caserne édifée sur la parcelle cadastrée à Auch section AE n° 613 ;
- de PRONONCER le déclassement de ladite Caserne sur la parcelle cadastrée à Auch section AE n° 613 ;
- d'APPROUVER la nouvelle division en volumes ;
- d'APPROUVER la cession par la commune, dans la parcelle section AE n° 613 d'une superficie de 5 350 m², des volumes numérotés V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9 et V10 à la société AGENCE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (« SEM ARAC Occitanie »), ou toute société qui s'y substituera au prix de 800 000 € HT ;
- d'APPROUVER la constitution de servitudes rendues nécessaires par le projet ;
- d'APPROUVER la constitution d'une association syndicale libre ;
- d'APPROUVER la prorogation de la promesse de vente synallagmatique et ainsi la signature de l'acte authentique qui devra avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2026 ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature d'un avenant à la promesse de vente susvisée, à l'effet de modifier les volumes vendus, de confirmer le prix de vente et de proroger la date butoir de signature de l'acte authentique de vente au 30 septembre 2026, puis de procéder à la signature de l'acte authentique de vente constatant la cession de la Caserne par devant notaire et signer toutes les pièces y afférentes ;
- d'APPROUVER la rétrocession par la société AGENCE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SEM ARC Occitanie) ou la société qui s'y substituera des volumes V2, V3, V5, V7, V8, V9 et V10 au profit de la commune d'AUCH au prix d'un Euro symbolique.

M. le Maire précise que ces détails sont liés aux contraintes techniques et juridiques demandées par le notaire. Il indique ces démarches représentent la dernière ligne droite sachant que le permis de construire est attribué depuis plusieurs mois sur cette partie de la rive gauche qui devrait voir sa réhabilitation au printemps prochain.

- délibération adoptée à l'unanimité -

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNÉE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de délibérer sur le bilan des opérations immobilières opérées sur le territoire de la commune, par celle-ci ou une personne publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention.

1. Acquisitions

1 opération est recensée pour un montant de 8 925 € HT auquel s'ajoute une TVA d'un montant de 1 785 €. Il s'agit de l'acquisition de terrains nus suite à la déconstruction de la Tour Athos. A ce montant, il convient d'ajouter les frais liés à la transaction qui s'élèvent à 915,07 €. La commune a acquitté les honoraires d'une acquisition 2024 à hauteur de 1 260,85 €.

2. Cessions

6 opérations ont été recensées pour un montant global de 326 205,25 € TTC :

- 1 terrain nu Au Mouliot au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour un montant de 1 euro
- 3 terrains bâtis portant sur les bâtiments suivants :
 - Caserne Espagne - bâtiment n° 10 pour un montant de 300 000 € HT auquel s'ajoute une TVA sur marge d'un montant de 34 214,25 € à S. L. [REDACTED]
 - Maison au Tuco au profit de M. JP. R. [REDACTED] et Mme C. B. [REDACTED] dont le montant sera encaissé sur l'exercice budgétaire 2026
 - [REDACTED] rue de l'Escourre pour un montant de 90 000 € au profit de Mme C. [REDACTED] et M. C. D. [REDACTED]
- 2 terrains issus du domaine public :
 - Au Couget au profit de M. et Mme P. [REDACTED] pour un montant de [REDACTED] €,
 - Impasse de la Tourette pour un montant de 1 280 € à M. F. B. [REDACTED] et Mme D. D. [REDACTED]

3. Droits réels

1 opération est recensée portant sur la résiliation d'un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat du Gers - montant de l'indemnité versée = 30 500 € et 36 € de renseignements hypothécaires sur formalités

4. Servitudes

1 servitude est recensée au profit d'ENEDIS sans versement d'indemnité.

Il est proposé au conseil municipal :

- de PRENDRE ACTE du bilan proposé, dont le détail figure sur les documents annexés à la présente délibération.

- le Conseil en prend ACTE -

5. ACQUISITION DE LA RUE MARCEL PAGNOL

La rue Marcel Pagnol appartient toujours aux propriétaires riverains. Entretienue par la commune, ces derniers ont souhaité qu'elle puisse intégrer cette emprise foncière, d'une surface de 1 369 m², dans la voirie communale. Le montant de la transaction a été fixé, d'un commun accord, à un euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition par la commune des parcelles désignées ci-après auprès des propriétaires cités au prix d'un euro symbolique à répartir entre les propriétaires ;

Section	Numéro	Lieudit	Surface	Propriétaire
BZ	101	Au Seilhan	00ha 01a 83ca	Consorts PEYRUSSE Consorts CATUSSE Consorts NESTI Consorts ESACNDE Consorts COLLONGUES
BZ	157	Au Seilhan	00ha 02a 40ca	
BZ	158	Au Seilhan	00ha 09a 46ca	

Surface totale 00ha 13a 69ca

- d'APPROUVER l'intégration des parcelles cadastrées précitées dans le domaine public communal ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'acquisition par devant notaire ou par acte en la forme administrative et signer toutes les pièces y afférentes.

- délibération adoptée à l'unanimité -

6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE VOLTAIRE

Madame [REDACTED] [REDACTED] est propriétaire d'une maison située 21 rue Rouget de Lisle (angle rue Voltaire). Une partie du domaine public communal est située dans l'emprise de sa propriété. Afin de régulariser la situation et être conforme à l'alignement de rue, il a été convenu que la commune acquière ce foncier, à savoir 18 m² à détacher de la parcelle cadastrée à Auch section AN n° 328 - en cours d'arpentage - au prix d'un euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée à Auch section AN n° 328b, en cours d'arpentage, d'une surface de 18 m² auprès de Madame G [REDACTED] R [REDACTED] au prix d'un euro symbolique ;
- d'APPROUVER l'intégration de la parcelle cadastrée précitée dans le domaine public communal ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'acquisition par devant notaire ou par acte en la forme administrative et signer toutes les pièces y afférentes.

- délibération adoptée à l'unanimité -

7. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE-GACG POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La création d'un groupement de commandes entre la commune d'Auch et l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne est envisagée pour la collecte et le traitement des déchets produits par les collectivités ou certains usagers. Cette convention sera conclue pour une durée de dix ans pour le lancement des procédures de consultation et, concernant l'exécution des marchés passés au nom du groupement, au plus tard à la fin de la période de validité du dernier marché en cours. Le coordonnateur du groupement de commandes sera l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne représentée par son Président, qui interviendra à ce titre pour l'ensemble des procédures et des actes concernant les services objets du groupement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le principe de la création d'un groupement de commandes entre la commune d'AUCH et l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;
- d'APPROUVER la convention de groupement de commandes entre la commune et l'agglomération ci-annexée ;
- d'APPROUVER la désignation de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par le Président comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

- délibération adoptée à l'unanimité -



V - ÉDUCATION ET RÉUSSITE SCOLAIRE, RELATIONS AVEC L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR, CULTURE OCCITANE

Rapporteur : Mme Charline DUMONT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE

Les écoles élémentaires Jean Jaurès, Rouget de Lisle et Guynemer ont déposé au total trois demandes de subvention auprès de la commune pour contribuer au financement de leurs projets pédagogiques annuels, validés par l'Inspection Académique. Les montants sollicités par ces établissements correspondent au reste à financer résultant du coût du projet pédagogique diminué de la participation des familles, elle-même déterminée sur la base du quotient familial.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ATTRIBUER des subventions aux écoles avec les montants indiqués : 953,65 € à l'école élémentaire Jean Jaurès pour un projet ; 2 774,55 € à l'école élémentaire Guynemer pour un projet ; 1 333,49 € à l'école Rouget de Lisle pour un projet.

- délibération adoptée à l'unanimité -

VI - FINANCES ET BUDGET

Rapporteur : Mme Nadine AURENSAN

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - APPROBATION DU RAPPORT DU 18 DÉCEMBRE 2025

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 18 décembre 2025 a rendu ses conclusions sur la régularisation des dépenses engagées par la Communauté d'agglomération relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et aux révisions des plans locaux d'urbanisme lancées avant le transfert de compétences. La CLECT a adopté le rapport joint en annexe. Ce dernier a été notifié par son Président à chaque commune membre afin qu'il soit approuvé selon les règles de la majorité qualifiée. Aussi, il convient d'intégrer les dépenses engagées par l'agglomération du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025. La ville d'Auch est impactée au titre du GEPU par une révision du montant de son attribution de compensation à hauteur de 449 408,24 €. En ce qui concerne les révisions de plan local d'urbanisme engagées, la ville d'Auch est concernée à hauteur de 45 285,35 €. Trois autres communes voient le montant de leur attribution de compensation être modifiée : Jégun, Pavie et Preignan. Les attributions de compensation des communes membres de Grand Auch Cœur de Gascogne pour 2026 sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution de compensation 2025 suite CLECT 06/24 hors GEPU 2025	GEPU 2025	Révisions PLU 2024/2025	Nouvelle AC 2026
Antras	-1 787,08 €			-1 787,08 €
Auch	-2 532 414,35 €	-449 408,24 €	-45 285,35 €	-3 027 107,94 €
Augnax	-3 929,97 €			-3 929,97 €
Auterive	-1 828,41 €			-1 828,41 €
Ayguetinte	-161,86 €			-161,86 €
Biran	-16 232,62 €			-16 232,62 €
Bonas	1 805,25 €			1 805,25 €
Castelnau-Barbarens	-28 473,70 €			-28 473,70 €
Castéra-Verduzan	24 938,63 €			24 938,63 €
Castillon-Massas	-11 561,35 €			-11 561,35 €
Castin	-18 927,88 €			-18 927,88 €
Crastes	-18 451,23 €			-18 451,23 €
Duran	-25 889,34 €			-25 889,34 €
Jégun	15 813,56 €		-274,88 €	15 538,68 €
Lahitte	-9 524,10 €			-9 524,10 €
Lavardens	-22 083,13 €			-22 083,13 €
Leboulin	-20 498,84 €			-20 498,84 €
Mérens	-2 859,25 €			-2 859,25 €
Mirepoix	-9 652,13 €			-9 652,13 €
Montaut-les-Créneaux	-49 104,01 €			-49 104,01 €
Montégut	-5 337,71 €			-5 337,71 €
Nougaroulet	-15 906,16 €			-15 906,16 €
Ordan-Larroque	-9 803,63 €			-9 803,63 €
Pavie	-27 974,43 €	-3 952,42 €	-4 189,25 €	-36 116,10 €
Pessan	-20 527,75 €			-20 527,75 €
Peyrusse-Massas	-3 738,44 €			-3 738,44 €
Preignan	12 256,10 €		-274,22 €	11 981,88 €
Puycasquier	26 795,63 €			26 795,63 €
Roquefort	-22,81 €			-22,81 €
Roque-laure	-15 972,11 €			-15 972,11 €
Sainte-Christie	73 465,34 €			73 465,34 €
Saint-Jean-Poutge	9 932,85 €			9 932,85 €
Saint-Lary	-8 365,13 €			-8 365,13 €
Tourrenquets	-4 471,67 €			-4 471,67 €
TOTAL	-2 720 491,73 €	-453 360,66 €	-50 023,70 €	-3 223 876,09 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 18 décembre 2025.

- délibération adoptée à l'unanimité -

Questions diverses

M. Baron : « Monsieur le Maire. Cher Christian. Après 28 ans au service des Auscitains et des Auscitaines dont 8 à tes côtés en tant qu'adjoint au sport et à la vie associative je ne pouvais pour ma dernière séance dans cette assemblée tourner la page sans dire combien j'ai apprécié et partagé ton engagement, ta ténacité, ta persévérance dans les projets que tu as porté pour les Auscitains et les Auscitaines dans la continuité de la dynamique engagée par tes prédécesseurs. C'est sans doute aussi ton passé de rugbyman (joueur et manager) avec une volonté de progresser autour d'une équipe soudée, un respect d'autrui sans concession, un peu de rudesse parfois qui ont permis aux deux projets majeurs de ce mandat : la caserne Espagne et le Grand Garros de prendre leur essor alors qu'ils n'étaient que des dossiers naissants à ta prise de fonction. Je n'oublie pas non plus que plus de 4 millions d'euros ont été investis dans la rénovation et la création de nouveaux équipements sportifs. Rassurez-vous chers collègues j'arrête là mon énumération qui si elle devait être exhaustive nous priverait du moment de convivialité qui nous attend. Merci encore Christian pour cette aventure collective et bon vent pour la suite. »

M. Loizon : « Monsieur le Maire, chers collègues. L'exercice de mandat d'élu municipal est une responsabilité exigeante, qui demande du temps, de l'engagement et un réel sens de l'intérêt général. Les dossiers sont souvent complexes, les décisions parfois difficiles, et l'équilibre entre convictions personnelles et responsabilité collective n'est jamais simple à trouver. Dans ce contexte, Monsieur le Maire, nous souhaitons ce soir, Sylvie et moi-même souligner le rôle essentiel que vous avez exercé dans votre fonction de garant de la continuité de l'action municipale. Pendant ces six ans vous nous avez démontré que vous êtes convaincu que la diversité des points de vue et l'intelligence collective sont des richesses pour l'action publique. Nous tenons à saluer votre volonté constante de nous associer à des prises de décisions et ceci dès les premiers jours. En coopération avec Mme Cathy Daste-Leplus, nous avons notamment pu amener notre propre expertise concernant le difficile mais essentiel sujet de la préservation des services et commerces de proximité. Ce choix d'ouverture, Monsieur le Maire, témoigne de votre part d'un profond respect de la démocratie locale : fondé sur la confiance, le dialogue et avec comme seul objectif : l'intérêt général pour les auscitaines, les auscitains et notre belle ville. Nous en profitons pour également remercier l'ensemble des agents de la fonction publique. Par leur professionnalisme, leur engagement et leur sens du service public, ils rendent possible, au quotidien, la mise en œuvre des décisions prises ici et méritent toute notre reconnaissance. Enfin, ces six années de mandats nous confortent dans nos valeurs démocratiques : c'est bien dans le respect, le dialogue et l'humanité que peut se construire une action municipale utile et durable. Le travail accompli collectivement au cours de ce mandat en est aussi une véritable illustration. Nous vous remercions. »

M. Ferron : « Monsieur le Maire. Membre de la liste Auscitain.es Solidaires et Responsable aux élections municipales de 2020 où nous avons obtenu deux élus, j'ai remplacé en décembre 2024 un de nos membres. J'ai pu participer pour la première fois de ma vie de citoyen aux réunions du conseil municipal et aux différentes commissions pendant cette période. Ce fut des moments qui m'ont permis de voir le fonctionnement de la vie d'une commune et de pouvoir défendre nos engagements. Je tenais tout particulièrement à remercier le personnel administratif par sa disponibilité, sa patience et son professionnalisme à gérer au quotidien notre commune. Je suis aussi membre de la France Insoumise. En vue des élections municipales de 2026, notre mouvement ne sera pas représenté faute d'accord avec le groupe auquel j'appartenais sur la liste de 2020 (liste Auscitain.es Solidaires et Responsables). Nous attendons de voir les programmes des différentes listes de « gauche » pour donner aux Auscitain-es qui ont voté pour La France Insoumise aux dernières élections (présidentielles 2022 : 26 %, législatives 2024 : 36 %), notre position. Nous considérons que nous sommes dans une élection politique pour répondre aux besoins des Auscitains et Auscitaines et non pour faire du témoignage. Merci. »

Mme Desbons : « Merci, je serai brève et très simplement je voudrais remercier, vous remercier M. le Maire et remercier l'ensemble des élus municipaux pour avoir garanti le respect des débats et des idées qui n'ont jamais été caricaturales, toujours nuancées et toujours constructives, je vous remercie aussi d'avoir tenu la barre pendant toutes ces crises que vous avez évoquées, et parfois avec des vents contraires et bien au-delà des personnes, c'est bien cet esprit vraiment de respect qu'il faut préserver pour continuer à faire vivre notre démocratie en général et en particulier notre démocratie locale. Merci beaucoup. »

Mme Daste-Leplus : « Très cher Christian, aujourd'hui, je ne relèverai pas la mèche – tu ne l'as pas demandé. Mais je voulais simplement dire merci. Merci pour cette aventure que nous avons vécue ensemble. Je connais ta passion pour l'artisanat, pour le travail réfléchi, pour le travail bien fait, souvent dans l'ombre. Et c'est une qualité rare en politique. Pour ma part, les domaines que j'occupais – la tranquillité publique, le commerce,

l'artisanat – n'étaient peut-être pas inscrits dans mon ADN au départ. Mais tu as su faire évoluer mon regard. Tu as su faire évoluer nos priorités, toujours au service des Auscitains et des Auscitaines. Et ensemble, nous avons structuré ces secteurs avec sérieux. Tu m'as aussi appris à voir autrement le monde des "fêtes et cérémonies" : derrière l'organisation, il y a de l'humanité, de la compétence, et ces moments un peu magiques qui font rêver et qui marquent un mandat. Aujourd'hui, je pense Christian que tu peux partir la tête haute, par la grande porte. Tu peux être fier – comme nous le sommes – du travail accompli, avec conviction et avec humilité. On dit qu'au rugby, il y a un ballon et des copains autour. Et quand il n'y a plus de ballon, il reste les copains. Je crois que, pour nous, ces copains sont devenus des amis. Alors simplement : merci entraîneur, merci Christian, ton 8. »

Mme Déjean-Dupèbe : « Cher Christian. Pour ma part, après vingt-cinq ans d'engagement municipal dont huit passés à tes côtés, voici l'occasion de te dire toute notre reconnaissance pour tout ce que tu as apporté à notre commune, pour nos habitants et pour l'ensemble de ceux qui viennent sur Auch y travailler y faire du sport ou s'y distraire ou pour la visiter. Merci pour toute l'attention portée à ces gros chantiers que tu as lancés avec enthousiasme et détermination et pour lesquels tu as su rassembler toutes les forces de notre territoire au service de nos projets : la Région, le Département, l'Etat et sur place les équipes d'élus et d'agents. Des quartiers sont entièrement transformés embellis et ouverts comme le chantier déjà bien avancé de la Caserne Espagne, des axes routiers sont ouverts sur le reste de la ville, la formidable transformation des Quartiers du Garros et de la Hourre est venue embellir cette partie de la ville avec de belles allées, de nouvelles rues où le végétal et les arbres ont toute leur place avec un centre commercial recentré tout de bois revêtu qui fait entrer le quartier dans l'air du temps, cette belle ludothèque fonctionnelle et accueillante, ce magnifique foyer à la Hourre et son boulodrome et enfin ce projet déjà bien avancé d'une nouvelle école primaire au Garros entièrement pensée pour le confort des enfants et des enseignants avec un choix de matériaux durables et adaptés aux évolutions climatiques. Ensemble nous avons été les conseillers départementaux de 2015 à 2021, élus sur le canton d'Auch-1, tu as marqué tous ceux qui t'ont côtoyé par ta chaleur, ta bienveillance ton engagement et ta présence. Nombreux sont ceux et celles qui me demandent encore de tes nouvelles et qui se réjouissent de tes passages quand tu l'as pu aux repas ou aux vœux des maires sur le canton et je sais qu'ils sont encore quelques-uns à te téléphoner pour le plaisir d'échanger avec toi. Ce fut un très beau mandat et ce fut un plaisir et un honneur de travailler avec toi sur le canton au service des Gersois. Tu as été le maire le plus vert et le plus écologiste de ces 25 dernières années : sous ta houlette, la ville s'est embellie et elle s'est adoucie, des centaines d'arbres plantés des parcs et les jardins rénovés ou entièrement repensés comme le parc de Cuzin classé jardin remarquable, des passerelles des chemins piétonniers et des barrières en bois le long des entrées de la ville, ces belles allées enherbées où les graminées flottent au vent et où les plantes résilientes et adaptées aux aléas climatiques ont toute leur place et ces ganivelles qui nous font croire que nous ne sommes pas loin de l'Océan. Merci pour toute cette belle dynamique que tu as su insuffler aux élus et aux agents des services et qui a été couronnée par les 4 fleurs obtenues par la ville et cette magnifique Fleur d'Or dont nous sommes tous fiers. Enfin tu nous remets entre les mains une ville apaisée adoucie avec ses espaces partagés à 20 à 30 km/h où les piétons savent enfin qu'ils ont la priorité sur les bus les voitures et les trottinettes et les vélos électriques nouvellement arrivés qui font le bonheur tout particulièrement de nos jeunes et de nos étudiants. Tu as porté avec simplicité engagement ténacité et humanité toutes les valeurs que nous aimons : des valeurs de solidarité envers les plus vulnérables, de soutien à la culture et la citoyenneté, merci mon cher Christian pour tes qualités d'écoute à l'égard des Auscitains, des équipes municipales et des élus. Cher Christian nous te sommes reconnaissants pour toute l'œuvre accomplie et pour nous avoir donné l'occasion de donner le meilleur de nous-même au cours de ce mandat. Et je terminerai par un seul mot qui résume tous les autres. Merci Christian. »

M. le Maire : « Je vous remercie beaucoup pour l'ensemble de vos témoignages chaleureux. Comme vous le savez, le maire est à la tête d'une équipe. J'ai apprécié durant ce mandat de pouvoir m'appuyer sur une équipe soudée où chaque membre aime la ville. Vous connaissez mon humilité, c'est pourquoi je veux partager vos hommages avec l'ensemble des agents administratifs et techniques de la ville. Ces derniers nous ont accompagnés dans chacune de nos délégations et dans tous nos projets. Pour conclure, je vous propose de continuer à discuter autour d'un pot de l'amitié. »

Fin de la séance à 18h55.